

# Vignette de stationnement

## PROLONGEMENT

La vignette de stationnement permet aux Courdimanchois de stationner sur les zones bleues de la ville.



Lancée le 1er janvier 2018, la vignette de stationnement « résident » permet aux Courdimanchois de stationner sur les zones bleues de la Ville.

La durée de validité de la vignette de stationnement orange a été prolongée d'un an. Elle est désormais valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Si vous ne disposez pas encore de votre vignette, pensez à en faire la demande en ligne sur le site de la Ville ou sur rendez-vous auprès de la Police municipale au : 01 34 46 72 29.

## Infos pratiques

Police municipale : 01 34 46 72 29

## Liens utiles

[Formulaire demande de la vignette de stationnement](#)